Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 057-834329328-20250618-20_2025-DE

RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 20/2025
SÉANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025
Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président
Administrateurs : 19
En fonction : 19
(Convoqués le mardi 10 juin 2025)
Présents : 11
Absents : 8
(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Michel DUMONT, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés :

Jean-Luc BOHL	(pouvoir donné à Véronique KREMER)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Antoine DORR	(pouvoir donné à Michel DUMONT)
Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, Frédéric NAVROT	

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHE SUBSEQUENT A L'ACCORD CADRE MP2024-04 : MP2024-04B DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT AEP CHEMIN DE BLORY A MONTIGNY-LES-METZ

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'accord cadre travaux MP2024-04, un marché subséquent pour le renouvellement du réseau d'eau potable du Chemin de Blory à MONTIGNY-LES-METZ a été lancé le 16 mai 2025.

La remise des offres était prévue pour le 03 juin 2025.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 18 juin 2025 à 14H00 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de retenir la société SOGEA Est BTP pour un montant de 290 095,80 € HT et d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 057-834329328-20250618-20_2025-DE

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de la Commande Publique,

ATTRIBUE le marché MP2024-04B, subséquent à l'accord cadre travaux MP2024-04, à la société SOGEA Est BTP pour un montant de 290 095,80 € HT,

AUTORISE la Directrice de la Régie à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2025,

Le Président,

RÉGIE DE L'EAU
DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.